

Aménagement forestier

AMENAGEMENT DE LA FORêt COMMUNALE DE SAINT-MARTIN-BELLEVUE

Département : 74 - Haute-Savoie

2014 - 2033

Surface cadastrale 21,96 50 ha

Surface retenue pour la gestion 21,96 ha

Altitudes extrêmes : 525 m - 765 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Rhône-Alpes

NOTE DE PRÉSENTATION AMENAGEMENT DE LA FORêt COMMUNALE 2014 - 2033

Le contexte :

La forêt communale de Saint Martin Bellevue couvre une surface de 21,96 50 ha. **Elle est divisée en 14 parcelles disséminées sur le territoire communal.** Seules les parcelles 4 et 5 sont contigues. Ce morcellement complexifie la gestion de la forêt.

La forêt se situe à l'étage collinéen. Elle est composée de chênaies-hêtraies-charmaies et de chênaies pédonculées-frênaies. Une zone humide (ZNIEFF de type 1) a été aménagée dans la parcelle 4 pour l'accueil du public. La forêt a connu d'importants dégâts suite à la tornade de 1987 et de 1999. Depuis, presque la moitié de la forêt a été replantée en résineux (douglas, épicéa et mélèze) et feuillus (chêne rouge, merisier, érables, hêtre et peuplier).

Les enjeux principaux de la forêt :

La forêt communale a un enjeu de production moyen avec **une production forestière estimée à 5 m³/ha/an**. Les enjeux biodiversité et accueil du public sont situés principalement sur la parcelle 4. La forêt a un rôle de protection au niveau des parcelles 7 à 9 et la 12. Des glissements de terrain et crues torrentielles ont lieu sur ces parcelles.

Bilan de l'aménagement précédent :

Au cours de l'aménagement précédent, les récoltes de bois ont été de 96 m³/an en moyenne alors que 86 m³ étaient prévus. **Mais, il y a eu 46% des récoltes en produits accidentels suite à la tempête de 1999 et aux sécheresses qui ont suivi.** De ce fait les recettes n'ont été que de 3 709€/an soit 75% de ce qui était estimé, les produits accidentels ayant une plus faible valeur marchande. Les dépenses se sont élevées à 4 569€/an soit 234% de ce qui était prévu. Il y a eu en 2000, des frais d'exploitation importants pour les chablis suite à la tempête de 1999. Le bilan financier sur la période de 1992-2011 est donc déficitaire à hauteur de 1 079€/an en moyenne.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

La forêt a vocation à produire du bois d'œuvre (résineux à court terme et feuillus). Elle a également des fonctions d'accueil du public et environnementales. Le choix du traitement est la futaie par parquet étant donné l'âge des plantations, mais l'objectif à long terme est la futaie irrégulière feuillue.

Le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Les coupes prévues sont des coupes d'amélioration, d'éclaircie et de taillis sous futaie. **Le peuplement étant encore jeune (volume sur pied faible), il faut donc recapitaliser.** La récolte prévue est donc inférieure à la production forestière (5m³/ha/an). **La récolte sera de 3,2 m³/ha/an (73m³/an).** On devrait ainsi recapitaliser 700 m³ de bois au cours des 20 prochaines années. Les coupes des parcelles 10 et 11 ne seront exploitables que si une sortie par la forêt communale d'Argonay est rendue possible.

pour les travaux :

Les travaux préconisés sont principalement des entretiens des jeunes plantations (dégagement, dépressage, élagage, taille de formation, détourage). Le nettoyage après coupe permet la mise en lumière du sol pour faciliter l'installation de régénération naturelle. Les travaux d'infrastructure sont nécessaires pour désenclaver les parcelles 10, 11 et 12. Une place de dépôt est à créer en limite de la parcelle 7. L'entretien en continu des pistes forestières de la forêt permet le maintien de celles-ci. De plus, l'entretien des périmètres et du parcellaire est nécessaire à la préservation du domaine communal.

Bilan prévisionnel

Le bilan financier prévisionnel est déficitaire de 1346 €/an en moyenne. Les peuplements encore jeunes nécessitent des travaux d'entretien indispensables pour améliorer la qualité et la composition des futurs peuplements adultes.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative					
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAINT-MARTIN-BELLEVUE				
N° Modification d'aménagement					
Numéro du ou des départements de situation	74 - Haute-Savoie				
Communes de situation	Saint-Martin-de-Bellevue				
Région nationale IFN de référence	715- Entre Jura et Savoie				
Schéma régional d'aménagement de référence	Rhône-Alpes				
Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement				
Arrêté du					
Décision du (modification d'aménagement)					
Période d'application	Année début				
	2014				
dernier aménagement					
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt communale de Saint-Martin-Bellevue	F20542B	21,96 50 ha	29/03/1995	1992	2011
Surfaces de l'aménagement					
Surface cadastrale	21,96 50 ha				
Surface retenue pour la gestion	21,96 ha				
Surface boisée en début d'aménagement	21,59 ha				
Surface en sylviculture de production	21,59 ha				

Après l'acquisition de la parcelle cadastrale BH55, la commune a délibéré le 02/05/2012 pour qu'elle relève du régime forestier. Elle a été intégrée à la parcelle 12 qui a maintenant une surface de 3,6166 ha.
La surface de l'étang (créé en 1991) et son pourtour soit 0,37 ha a été déduite de la surface en sylviculture de la forêt.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
production ligneuse	sans objet	faible	moyen 22 ha	fort	22 ha
biodiversité		ordinaire 21 ha	reconnu 1 ha	fort	22 ha
paysage, accueil, eau potable		local 21 ha	reconnu 1 ha	fort	22 ha
protection contre les risques naturels	sans objet 16 ha	faible 4 ha	moyen 2 ha	fort	22 ha

La parcelle 4 est traversée par un sentier de découverte accessible aux personnes à mobilités réduites (créé avec le soutien d'un financement FEADER) qui contourne un étang aménagé pour l'accueil du public.

Cette zone humide (ZNIEFF de type 1) abrite de nombreuses espèces floristiques patrimoniales.

Une carte des aléas risques naturels a été établie en 2011 lors de l'élaboration du dossier d'information préventive sur la commune. (Cf en annexe)

La forêt communale est concernée par les risques suivants : glissements de terrain (parcelles 7, 8, 9 et 12), débordement torrentiel (parcelles 12 et 8). La forêt n'a pas de rôle de protection contre les glissements de terrain.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
ZNIEFF de type I	1 ha	74000054 Zone humide de chez Bourgeois

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Déséquilibre grande faune / flore	1 ha
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	22 ha
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	8 ha

Des dégâts de gibier importants ont été notés dans les parcelles 10 et 11.

Les parcelles 10 et 11 sont séparées par une bande boisée privée. Il serait intéressant que la commune achète ces deux parcelles cadastrales (BA 8, 0,3377 ha et BA7, 0,1426 ha) afin de faciliter la gestion.

L'épicéa n'est pas adapté pour ces altitudes et au vue des changements climatiques. Le mélèze n'est pas adapté aux stations forestiers sur lesquelles il a été planté.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	5 ha
Sensibilité des sols (tassemement: sites toujours très sensibles)	8 ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	1 ha
Pratique de l'affouage	0 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	15 ha

Il n'y a pas de desserte forestière pour la sortie des bois de la parcelle 12. Une demande d'autorisation de passage est à obtenir au préalable de la part du propriétaire du champ limitrophe. La parcelle 10 a pour périmètre au nord le green du golf de Saint-Martin-Bellevue. La sortie des bois des parcelles 10 et 11 reste compliquée entre le golf et le lotissement limitrophe. La parcelle 2 n'est pas desservie par une infrastructure. La sortie des bois se fait par le champ en limite sud. Elle nécessite donc une autorisation de passage.

Les parcelles 1, 2, 12, 13 et 14 sont sensibles au tassemement des sols.

Les parcelles 4, 5, 13 et 14 se situent dans la réserve de chasse de l'ACCA. La forêt se situe dans le pays cynégétique de la Mandallaz.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	525 m	765 m

Unités stationnelles				
Code	Libellé	surface	% surface décrite	
pec_4.32	Chênaies-hêtraies-charmaies mésoacidiphiles	11,66 ha	53%	
pec_4.43	Chênaies-hêtraies-charmaies neutroclines	1,68 ha	8%	
pec_4.5	Chênaies pédonculées-frênaies hydroclines	8,25 ha	38%	
a	vide non boisable	0,37 ha	2%	
TOTAL			21,96 ha	

Guide des unités stationnelles de référence : Synthèse pour les Plaines et Collines Rhônalpines

Les stations forestières présentes ont des potentialités moyenne à bonne. La station forestière 4.5 est sur des sols sensibles au tassemement toute l'année et la 4.32 en période d'engorgement.

Essences présentes dans la forêt		% de la surface boisée
Libellé		
Epicéa commun		37%
Douglas		12%
Merisier		10%
Hêtre		9%
Chêne rouvre ou pédonculé		9%
Erable sycomore		7%
Autre feuillu		8%
Autre résineux		8%
TOTAL		100%

Répartition des types de peuplement				
Code	Libellé	surface	% surface décrite	
ma_1	Peuplement à strate 1 prépondérante	3,64	17%	
ma_13	Peuplement à strate 1 et 3	3,59	16%	
ma_1gb	Peuplement à strate 1 prépondérante, riche en gros bois	0,28	1%	
ma_2	Peuplement à strate 2 prépondérante	5,69	26%	
ma_3	Peuplement à strate 3 prépondérante	4,99	23%	
ma_a	Autres espaces non boisés = Etang	0,37	2%	
ma_l	Peuplement ouvert	0,47	2%	
ma_r	Régénération	0,82	4%	
TSF	Taillis sous futaie	2,11	10%	
TOTAL		21,96 ha		

Cf tableau des plantations en annexe.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière		20,22 ha
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets	21,59 ha	
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière		
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitements mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
Hors sylviculture de production	0,37 ha	
TOTAL	21,96 ha	

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne sessile		5,70 ha	26,4%	160	65
Hêtre		3,14 ha	14,5%	100	50
Erable sycomore		2,00 ha	9,3%	100	60
Merisier		2,00 ha	9,3%	65	50
Frêne commun		2,50 ha	11,6%	100	45
Chêne pédonculé		4,25 ha	19,7%	100	65
Douglas		2,00 ha	9,3%	60	50
TOTAL		21,59 ha			

Les essences citées ci-dessus sont les essences objectif à long terme.

L'épicéa n'est plus à sa place en dessous de 1 000 m étant données les changements climatiques annoncés. Il sera tout de même mené à son âge d'exploitabilité (90 ans). Le douglas et le mélèze ne sont pas non plus en station, ils seront également menés à leur âge d'exploitabilité mais non avantagés lors des travaux sylvicoles.

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénerer prévue	4,83 ha
Surface effectivement régénérée	4,80 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

Nouvel aménagement	
Traitements avec renouvellement suivi en surface	21,59 ha
Surface d'équilibre (Se)	4,37 ha
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	3,92 ha
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	0,28 ha
F.régulièr : surface du groupe de régénération (GR)	5,81 ha
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	0,00 ha
Surface à ouvrir (So)	0,28 ha
Surface à terminer (St)	0,00 ha
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (<i>sans coupe</i>)	0,00 ha
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	0,00 ha

Se = Σ (surface des essences objectif/âge d'exploitabilité) * période aménagement = $((5,7/160)+(3,14/100)+(2/100)+(2/65)+(2,5/100)+(4,25/100)+(2/60)) * 20 = 4,37 \text{ ha}$

Sd = Σ surface des peuplements adultes = $3,64 + 0,28 = 3,92 \text{ ha}$

Sv=0,28 ha

Les surfaces en régénération actuelles sont déjà importantes vue l'âge des peuplements. La surface à ouvrir sera donc égale à la contrainte de vieillissement du peuplement soit 0,28 ha, arrondie à 0,25ha. Elle correspond aux surfaces des parcelles 10 et 11 dont la structure peuplement de type 1 gb (futaie adulte riche en gros bois).

2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Par-cellle _UG	Division	Surface totale	Surface en sylv.	Surface boisée hors sylv. (ha)	Rotation (ans)	Surface à ouvrir en régé.(ha)	Surf. à terminer en régé.(ha)	Surf. à améliorer (grpe PAR) (ha)	Surf. par groupe
Code	Libellé			(ha)	(ha)						
PAR	Parquet	1		0,13	0,13	0,00	10				21,96
PAR	Parquet	2		1,41	1,41	0,00	10			1,41	
PAR	Parquet	3		4,85	4,85	0,00	10			4,85	
PAR	Parquet	4		4,22	3,63	0,22	10			3,63	
PAR	Parquet	5		0,71	0,71	0,00	10			0,71	
PAR	Parquet	6		0,63	0,63	0,00	10			0,63	
PAR	Parquet	7		1,56	1,56	0,00	10			1,56	
PAR	Parquet	8		0,39	0,39	0,00	10			0,39	
PAR	Parquet	9		0,69	0,69	0,00	10			0,69	
PAR	Parquet	10		0,68	0,68	0,00	10	0,05		0,68	
PAR	Parquet	11		0,67	0,67	0,00	10	0,20		0,67	
PAR	Parquet	12		3,62	3,62	0,00	10			3,62	
PAR	Parquet	13		0,77	0,77	0,00	10			0,08	
PAR	Parquet	14		1,63	1,63	0,00	10			1,63	
Totaux				21,96	21,37	0,22		0,25		20,55	

2.5 Programme d'actions : coupes

Année de passage	Parcelle UG	Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	coupe conditionnelle	Volume total	Observations
2016	10	futaie par parquet	0,68	0,05 ha	amélioration	f. régulière épicea BM à capitaliser	X	10 m³	accès coupe bloqué par pt noir routier Avec F et G d'Argonay
2016	11	futaie par parquet	0,67	0,20 ha	amélioration	f. régulière épicea BM à capitaliser	X	20 m³	accès coupe bloqué par pt noir routier Avec F et G d'Argonay
2016	12	futaie par parquet	3,62	2,00 ha	t. s/ futaie	taillis s/ f. feuil.+rés. diamètres divers ~vol objectif		120 m³	
2018	2	futaie par parquet	1,41	1,40 ha	amélioration	f. régulière feuil.+rés. PB à capitaliser		70 m³	Abatteuse
2018	3	futaie par parquet	4,85	4,00 ha	amélioration	f. régulière feuil.+rés. BM ~vol objectif		180 m³	Abatteuse
2018	4	futaie par parquet	4,22	1,50 ha	amélioration	f. régulière feuil.+rés. BM à décapitaliser		100 m³	enjeux signalés : paysage-biodiversité- Abatteuse
2018	5	futaie par parquet	0,71	0,50 ha	amélioration	f. régulière feuil.+rés. BM ~vol objectif		10 m³	Abatteuse
2018	7	futaie par parquet	1,56	0,50 ha	éclaircie	f. régulière douglas PB ~vol objectif		20 m³	Abatteuse
2018	14	futaie par parquet	1,63	1,60 ha	éclaircie	f. régulière épicea PB ~vol objectif		60 m³	Abatteuse
2023	8	futaie par parquet	0,39	0,30 ha	amélioration	f. régulière épicea+sap GB à décapitaliser		30 m³	
2023	9	futaie par parquet	0,69	0,60 ha	amélioration	f. irrégulière hêtre diamètres divers ~vol objectif		50 m³	
2026	10	futaie par parquet	0,68	0,40 ha	amélioration	f. régulière mélèze PB à capitaliser	X	20 m³	accès coupe bloqué par pt noir routier Avec F et G d'Argonay
2026	11	futaie par parquet	0,67	0,20 ha	amélioration	f. régulière mélèze PB à capitaliser	X	10 m³	accès coupe bloqué par pt noir routier Avec F et G d'Argonay
2026	12	futaie par parquet	3,62	2,00 ha	t. s/ futaie	taillis s/ f. feuil.+rés. diamètres divers ~vol objectif		160 m³	
2028	2	futaie par parquet	1,41	1,40 ha	amélioration	f. régulière feuil.+rés. BM ~vol objectif		90 m³	Abatteuse

Année de passage	Parcelle UG	Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	coupe conditionnelle	Volume total	Observations
2028	3	futaie par parquet	4,85	4,00 ha	amélioration	f. régulière feuil.+rés. BM ~vol objectif		240 m ³	Abatteuse
2028	4	futaie par parquet	4,22	1,50 ha	amélioration	f. régulière feuil.+rés. BM à décapitaliser		90 m ³	enjeux signalés : paysage-biodiversité- Abatteuse
2028	5	futaie par parquet	0,71	0,50 ha	amélioration	f. régulière feuil.+rés. BM ~vol objectif		30 m ³	Abatteuse
2028	6	futaie par parquet	0,63	0,60 ha	éclaircie	f. régulière feuil.+rés. PB ~vol objectif		50 m ³	Abatteuse
2028	7	futaie par parquet	1,56	0,50 ha	éclaircie	f. régulière douglas PB ~vol objectif		30 m ³	Abatteuse
2028	14	futaie par parquet	1,63	1,60 ha	éclaircie	f. régulière épicea BM ~vol objectif		70 m ³	Abatteuse, créer des cloisonnements
25,35 ha								1460 m³	
soit 1,26 ha/an								soit 73 m ³ /ha	

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre

motif	localisation	prescriptions
Sols sensibles au tassement	toute la forêt	Exploitation en période sèche Prévoir des cloisonnements

Indicateur de suivi	toutes coupes	coupes non conditionnelles
surface terrière totale à récolter durant l'aménagement	130 m ²	124 m ²
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement	1 460 m ³	1 400 m ³

Commentaires sur le programme des coupes:

Les passages en coupe regroupent plusieurs parcelles afin de constituer de slots commercialement intéressants et pour limiter dans le temps les contraintes de desserte de certaines parcelles.

Guide de sylviculture à appliquer :

Le martelage de ces coupes suivra les recommandations sylvicoles du Guide des sylvicultures de montagne - Alpes du nord - pour les peuplements mélangés de sapin, hêtre et épicea au montagnard externe.

Le prélèvement proposé correspond à un volume de 3,2 m³/ha/an, inférieur à la production biologique estimée de 5 m³/ha/an, afin de re capitaliser la forêt

2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	Dégagement des plants de hêtre et d'éryable	parcelles 1, 13	0,82 ha	2 passages	1 800 €	E
	Dépressage et nettoiement	parcelles 1, 2, 3, 5, 9, 10, 11, 13 et 14	6,5 ha	2 passages	17 000 €	E
	Taille de formation, détourage et enlèvement des protections de merisiers	parcellaire 6	0,5 ha		1 000 €	E
	Elagage des merisiers et enlèvement des protections	parcelles 3 et 12	3,20 ha		4 500 €	E
	Nettoyage près coupe en 2023	parcelle 9	0,5 ha		600 €	E
Total					24 900 €	
soit annuellement					1 245 €/an	

* Investissement ou Entretien

La plantation des merisiers des parcelles 3, 6 et 12 sont de belles venues. L'entretien est à poursuivre.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q'té	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien des pistes forestières	Forêt	2 km		1 800 €	E
Création d'une place de dépôt	parcelle 7			6 000 €	I
Etude foncière pour l'amélioration de la desserte	parcelles 10 et 11		2014	2 500 €	I
Création d'une piste en terrain naturel	parcelles 10 et 11 et FC d'Argonay	450 m	2015	9 000 €	I
Total					19 300 €
soit annuellement					965 €/an

* Investissement ou Entretien

Une piste est à prévoir pour permettre la sortie des bois des parcelles 10 et 11. Il faudra qu'elle se fasse en concertation avec la commune d'Argonay. Une étude foncière préalable est nécessaire.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien du périmètre et du parcellaire	Toutes les parcelles	8,3 km		8 000 €	E
Entretien et mise en sécurité du sentier découverte	Parcelle 4	600 ml		5 000 €	E
Acquisition des propriétés enclavées entre les parcelles 10 et 11			à estimer dans l'étude foncière		I
			Total	13 000 €	
			soit annuellement	650 €/an	

* Investissement ou Entretien

L'entretien du périmètre est nécessaire au maintien du domaine communal.

Le sentier touristique de la parcelle 4 qui contourne l'étang doit être régulièrement entretenu afin que le sentier reste un parcours agréable pour la promenade et sécurisé (élagage des arbres en bordure de chemin).

Sur le plan foncier, la commune a tout intérêt à développer une politique foncière pour sa forêt : acquisition des parcelles situées entre sa forêt et celle d'Argonay, échanges des petites parcelles. Aujourd'hui, les parcelles 10 et 11 sont inaccessibles et donc ingérables, avec des propriétaires riverains.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité DOCOB et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Séverine Bessard Chef du projet aménagement

Etude de terrain et inventaires : Séverine Bessard Chef du projet aménagement
Jean Paul Rauxet l'Agent patrimonial

Cartographie : Séverine Bessard Chef du projet aménagement
Lucile Garnier Opérateur SIG

Rédigé le

par le chef du projet d'aménagement

Signé : Séverine Bessard

avec l'appui de l'agent patrimonial

Jean-Paul Rauxet

Vérifié le

26 SEP. 2014

par le responsable Forêt de l'Agence

Signé : Claude Lebahy



Proposé le

26 SEP. 2014

par le directeur d'Agence

Signé : Jean-François Lafitte



ANNEXES

- Parcelles cadastrales relevant du régime forestier
- Correspondance entre parcelles cadastrales et parcelles forestières
- Typologie massif alpin
- Bilans passés : récoltes, dépenses, recettes
- Description de l'état des limites périphériques
- Synthèse des enjeux/actions par parcelle
- Historique de la forêt
- Historique des plantations

CARTES

- Carte de situation
- Plan forestier
- Plan cadastral
- Carte des enjeux
- Carte des unités stationnelles
- Carte des essences
- Projet de desserte des parcelles 10 et 11
- Carte d'aménagement

ANNEXE - 1

Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface relevant
				(ha)	du régime forestier (ha)
Saint Martin Bellevue	AB	0017	Burgaz	0,1281	0,1281
Saint Martin Bellevue	AB	0076	Les Vallères	1,4161	1,4161
Saint Martin Bellevue	AE	0084	Les Bois Boccards	0,0997	0,0997
Saint Martin Bellevue	AE	0086	Les Bois Boccards	0,0923	0,0923
Saint Martin Bellevue	AE	0087	Les Bois Boccards	0,0874	0,0874
Saint Martin Bellevue	AE	0114	Les Bois Boccards	4,5656	4,5656
Saint Martin Bellevue	AO	0113	Les Diacquenods	1,636	1,636
Saint Martin Bellevue	AP	0024	Chez Bourgeois	0,2608	0,2608
Saint Martin Bellevue	AP	0025	Chez Bourgeois	3,9446	3,9446
Saint Martin Bellevue	AP	0074	Les Diacquenods	0,7101	0,7101
Saint Martin Bellevue	AS	0095	Les Diacquenods	0,1199	0,1199
Saint Martin Bellevue	AS	0141	Les Diacquenods	0,5371	0,5371
Saint Martin Bellevue	AS	0142	Les Diacquenods	0,1144	0,1144
Saint Martin Bellevue	AV	0013	Saint Martin	0,6321	0,6321
Saint Martin Bellevue	AV	0046	Saint Martin	1,3241	1,3241
Saint Martin Bellevue	AV	0071	Saint Martin	0,391	0,391
Saint Martin Bellevue	AV	0101	Les Grands Champs	0,6939	0,6939
Saint Martin Bellevue	AW	0009	Saint Martin	0,1581	0,1581
Saint Martin Bellevue	AW	0011	Saint Martin	0,0792	0,0792
Saint Martin Bellevue	BA	0006	La Houeta	0,6854	0,6854
Saint Martin Bellevue	BA	0009	La Houeta	0,6725	0,6725
Saint Martin Bellevue	BH	0041	Sur Vierand	1,5408	1,5408
Saint Martin Bellevue	BH	0055	Sur Vierand	2,0758	2,0758

ANNEXE - 2

Correspondance entre parcelles cadastrales et parcelles forestières

Commune de situation	Section	N° parcelle	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)								Surface relevant du régime forestier (ha)				Surface relevant du régime forestier (ha)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	TOTAL		
Saint Martin Bellevue	AB	0017	0,1281	0,1281																0,1281	
Saint Martin Bellevue	AB	0076	1,4161	1,4161																1,4161	
Saint Martin Bellevue	AE	0084	0,0997	0,0997																0,0997	
Saint Martin Bellevue	AE	0086	0,0923	0,0923																0,0923	
Saint Martin Bellevue	AE	0087	0,0874	0,0874																0,0874	
Saint Martin Bellevue	AE	0114	4,5656	4,5656																4,5656	
Saint Martin Bellevue	AO	0113	1,636	1,636																1,636	
Saint Martin Bellevue	AP	0024	0,2608	0,2608																0,2608	
Saint Martin Bellevue	AP	0025	3,9446	3,9446																3,9446	
Saint Martin Bellevue	AP	0074	0,7101	0,7101																0,7101	
Saint Martin Bellevue	AS	0095	0,1199	0,1199																0,1199	
Saint Martin Bellevue	AS	0141	0,5371	0,5371																0,5371	
Saint Martin Bellevue	AS	0142	0,1144	0,1144																0,1144	
Saint Martin Bellevue	AV	0013	0,6321	0,6321																0,6321	
Saint Martin Bellevue	AV	0046	1,3241	1,3241																1,3241	
Saint Martin Bellevue	AV	0071	0,391	0,391																0,391	
Saint Martin Bellevue	AV	0101	0,6939	0,6939																0,6939	
Saint Martin Bellevue	AW	0009	0,1581	0,1581																0,1581	
Saint Martin Bellevue	AW	0011	0,0792	0,0792																0,0792	
Saint Martin Bellevue	BA	0006	0,6854	0,6854																0,6854	
Saint Martin Bellevue	BA	0009	0,6725	0,6725																0,6725	
Saint Martin Bellevue	BH	0041	1,5408	1,5408																1,5408	
Saint Martin Bellevue	BH	0055	2,0758	2,0758																2,0758	
TOTAUX		21,96	0,1281	0,1281	1,4161	4,845	4,2054	0,7101	0,6321	1,5614	0,391	0,6939	0,6854	0,6725	3,6166	0,7714	1,636	0,77	3,62	0,67	21,96

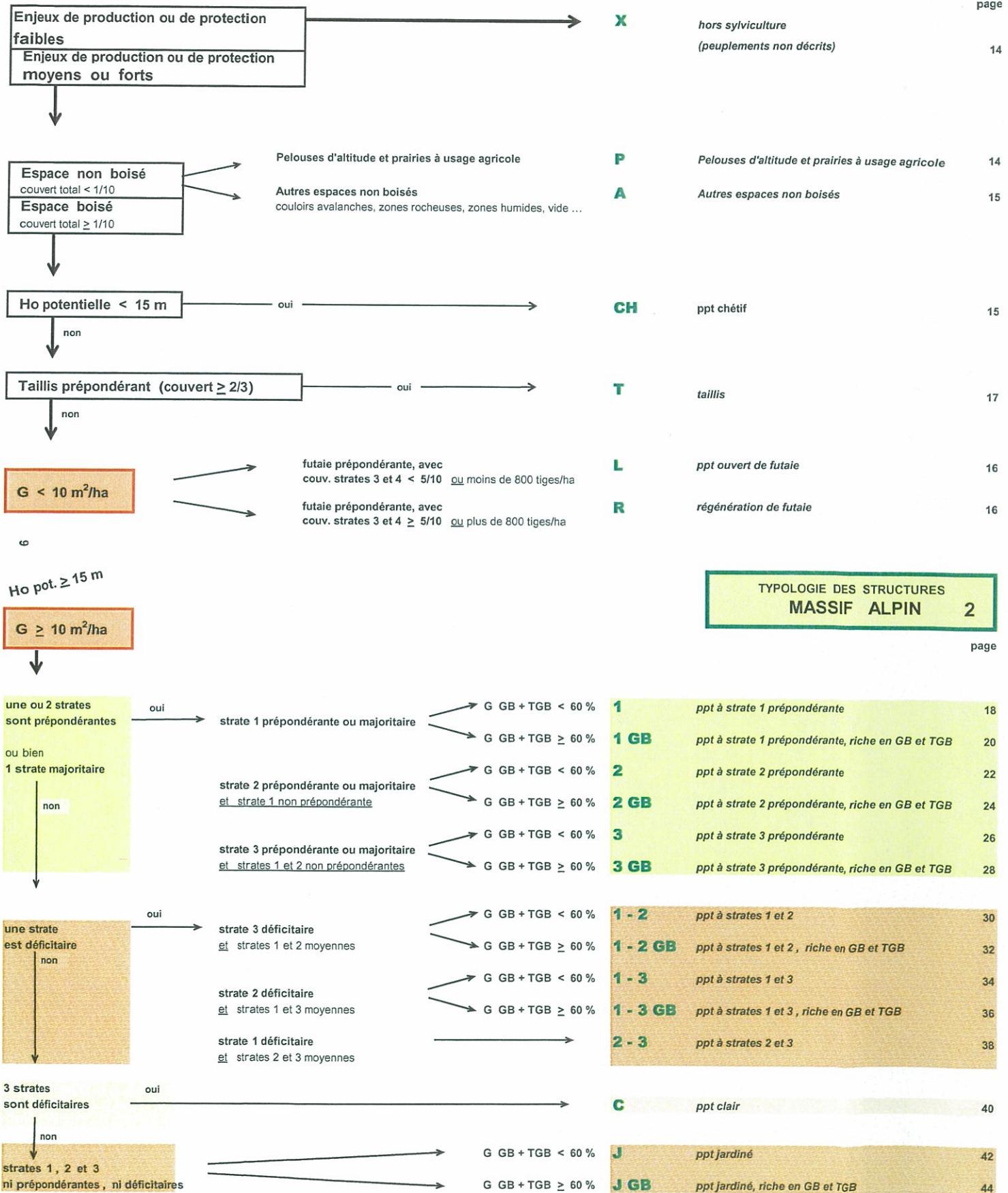
TYPOLOGIE DES STRUCTURES MASSIF ALPIN

PB = 20 ; 25	GB = 45 ; 50 ; 55 ; 60
BM = 30 ; 35 ; 40	TGB = 65 et +
strate prépondérante :	couvert supérieur ou égal à 5/10
strate moyenne :	couvert égal à 3/10 ou 4/10
	une strate moyenne associée à 2 strates déficitaires est dite majoritaire
strate déficitaire :	couvert inférieur ou égal à 2/10

page

X
hors sylviculture
(peuplements non décrits)

14



Annexe - 7

Description de l'état des limites périphériques

Nom de la forêt :	Saint Martin-Bellevue
Code FRT :	bellevue
Type de la forêt :	AS
Nom et prénom du descripteur :	Jean-Paul Rauxet
Date de la description :	18/12/2013

NUMERO PARCELLE	ENJEUX	NATURE	EXPERTISE	TRAVAUX	COMMENTAIRES
1	maintien du communal	limite artificielle matérialisée	néant	entretien à réaliser	peinture des bornes en 1999
2	maintien du communal	limite artificielle matérialisée	néant	entretien à réaliser	entretien en 2010 bornes 1 à 8
3	maintien du communal	limite artificielle matérialisée	néant	entretien à réaliser	entretien en 1999
4	maintien du communal	limite artificielle matérialisée	néant	entretien à réaliser	entretien en 2009
5	maintien du communal	limite artificielle matérialisée	néant	entretien à réaliser	entretien en 2009
6	maintien du communal	limite artificielle matérialisée	néant	entretien à réaliser	rien depuis 77
7	maintien du communal	limite artificielle matérialisée	néant	entretien à réaliser	entretien en 2005
8	maintien du communal	limite artificielle matérialisée	néant	entretien à réaliser	entretien en 2008
9	maintien du communal	limite artificielle matérialisée	néant	entretien à réaliser	entretien en 2008
10	maintien du communal	limite artificielle matérialisée	néant	entretien à réaliser	entretien en 2012
11	maintien du communal	limite artificielle matérialisée	néant	entretien à réaliser	entretien en 2012
12	maintien du communal	limite artificielle matérialisée	néant	entretien à réaliser	entretien en 2011 et 2012
13	aucun	limite artificielle matérialisée	néant	entretien à réaliser	entretien en 2004
14	aucun	limite artificielle matérialisée	néant	entretien à réaliser	entretien en 2006

Annexe - 8

Synthèses enjeux/actions par parcelle

Canton	Parcelle	Enjeu prioritaire	Diagnostic prioritaire	Action prioritaire COUPE	Action prioritaire TRAVAUX
Burgaz	1	Production de bois			Dégagement des semis 2 passages
Les Vallières	2	Production de bois		Eclaircie résineuse (douglas et épicéas)	
Les Bois Boccards	3	Production de bois	Prévoir cloisonnement	Eclaircie résineuse (douglas et épicéas)	Elagage des merisiers
Chez Bourgeois	4	Ecologique et accueil du public		Amélioration résineuse	Entretien du sentier, élagage des arbres en bordure
Les Diacquenods	5	Production de bois			Lutte contre la ronce
Saint Martin	6	Production de bois			Elagage à 6 m des merisiers, enlèvement des protections. Détourage dans 10 ans
Saint Martin	7	Production de bois		Coupe d'éclaircie dans les douglas	
Saint Martin	8	Production de bois		Coupe d'amélioration d'épicéa et sapin	Dépressage
Les Grands Champs	9	Production de bois		Coupe d'amélioration dans le hêtre	Nettoyage après coupe et dépressage
La Houeta	10	Production de bois	Enclave entre les 2 parcelles à acquérir. Dégâts de chevreuils importants.	Coupe d'amélioration des gros bois en bout de parcelle puis éclaircie dans dans les mélèzes en fin d'aménagement	Désenclaver ces parcelles par la création d'une piste empierrée
La Houeta	11				
Sur Vierand	12	Production de bois			Travaux d'élagage des merisiers
Les Diacquenods	13	Production de bois			3 dégagements dans les érables et hêtres et élagage des melèzes
Les Diacquenods	14	Production de bois		Eclaircie à la machine des épicéas avec cloisonnements	

Annexe - 9

Historique des volumes estimés sur pied sur la forêt

Aménagement	1959 - 1991 pas d'aménagement	1992 - 2011
Surface forestière (ha) en début aménagement	20,22 ha	20,22 ha
Surface (ha) en sylviculture		20,22 ha
Volume m ³ /ha(RX+FS) estimé en début aménagement		150 m ³ /ha sur 13,16 ha inventoriés
GB/ BM		0,64
% épicéa (surface)		31%
Surface estimée en REGENERATION		6,64
Volumes m ³ RSX récoltés au cours de l'aménagement m ³	4 467 m ³	1 868 m ³
Volumes m ³ FLUS récoltés au cours de l'aménagement		65 m ³
Volume CHABLIS récoltés au cours de l'aménagement	1 208 m ³	
Taux de chablis récoltés % récolte totale	21%	46%

Chiffres complémentaires :

Suite à la tornade de 1987, 722m³ de chablis ont été récoltés sur 6,07 ha (parcelles 2 et 3)

Suite à la tempête de 1999, 229m³ dans les parcelles 4 et 5 et 54 m³ dans les parcelles 3 à 5, 10 €

Depuis 2003, plus de 500m³ de bois bostrychés sur la forêt

Annexe - 10

Historique des plantations par parcelle

Parcelle	Essences	Surface en ha	Nombre de plants	Année de plantation
2	Douglas	0,7	800	1973
14	Epicéa	1,2	1500	1983
2	?	0,1	150	1986
7	Douglas	1,2	1300	1987
2	Epicéa et chêne rouge	0,1	150	1988
2	Epicéa et chêne rouge	0,9	1000	1989
3	Merisier et douglas	2,6	?	1991
3	Merisier	0,2	200	1993
3	Merisier	0,5	195	1994
12	Merisier	1,6	805	1994
6	Merisier	0,5	240	1995
3	Epicéa	0,5	550	2001
5	Erable plane	0,2	50	2001
10	Mélèze	0,3	340	2001
11	Mélèze	0,1	110	2001
4	Peuplier	0,5	90	2005
1	Erable et hêtre	0,13	26	2008
13	Erable et hêtre	0,27	54	2008

Forêt communale de Saint Martin-Bellevue

Révision d'aménagement forestier Carte de situation



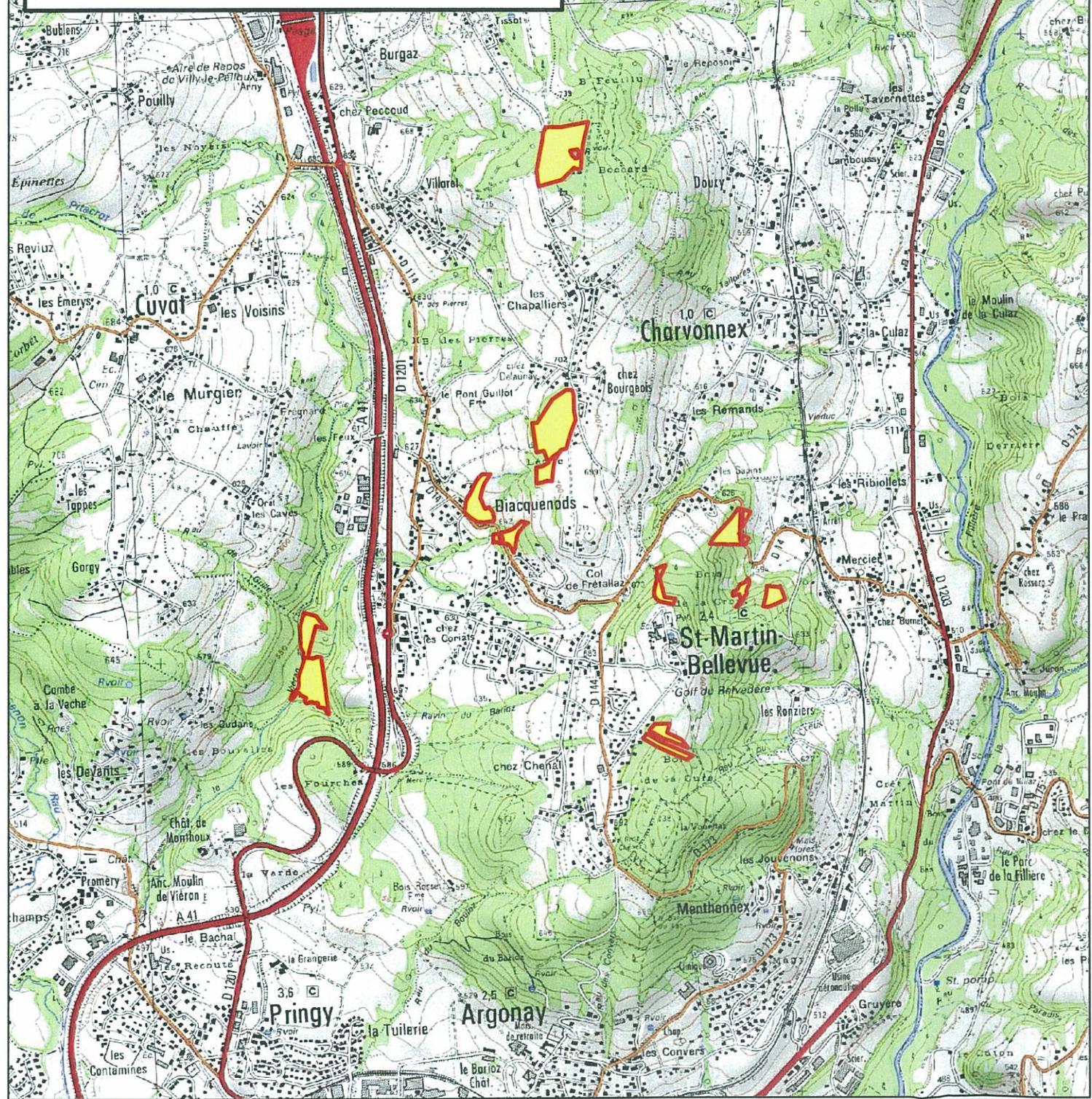
Périmètre forestier

Echelle : 1/25000



0 500 1 000 Mètres

SIG ONF Annecy - Octobre 2013 - LG
© IGN - Scan25 2013



Forêt communale Saint Martin-Bellevue

Révision d'aménagement forestier Plan forestier



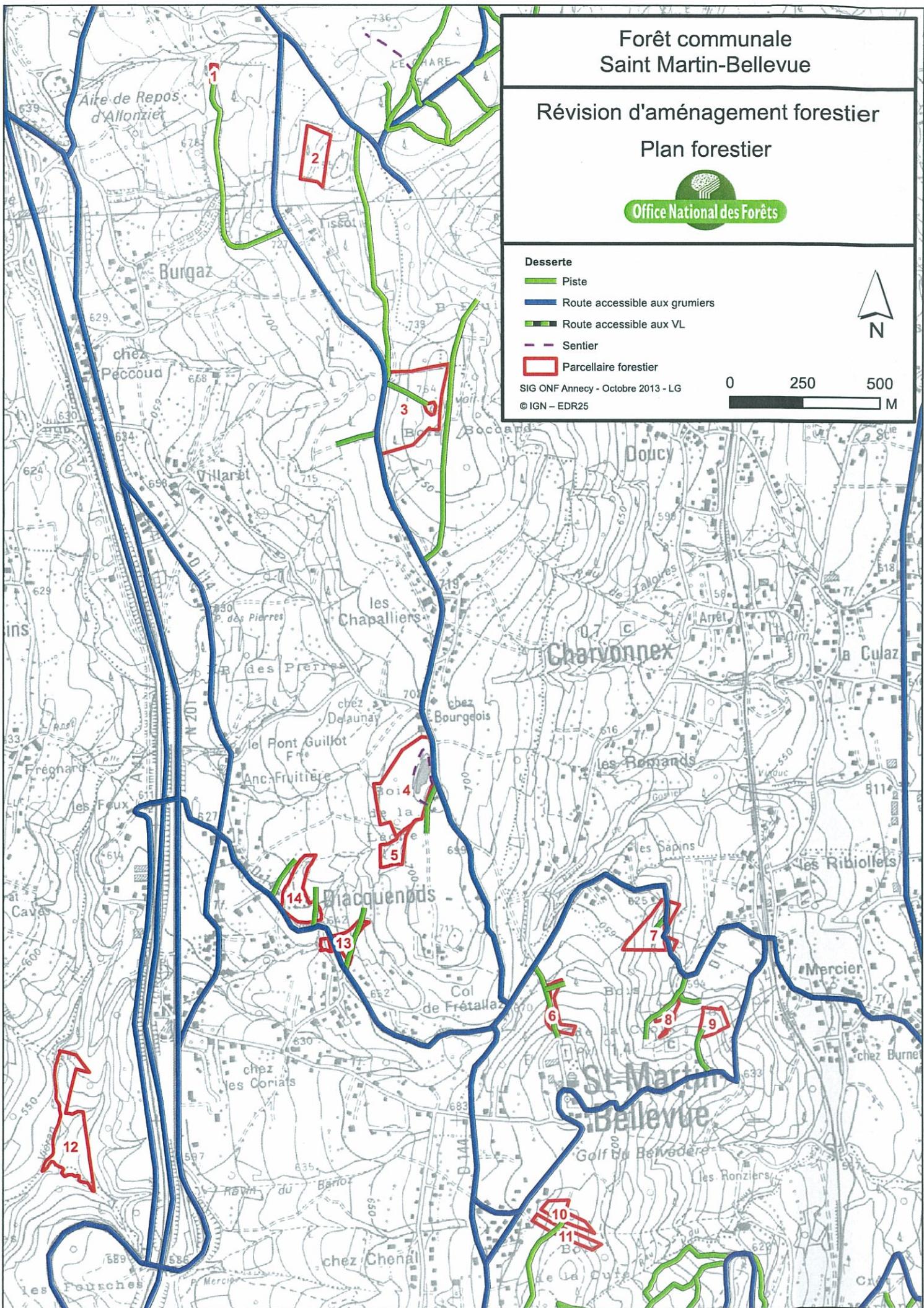
Desserte

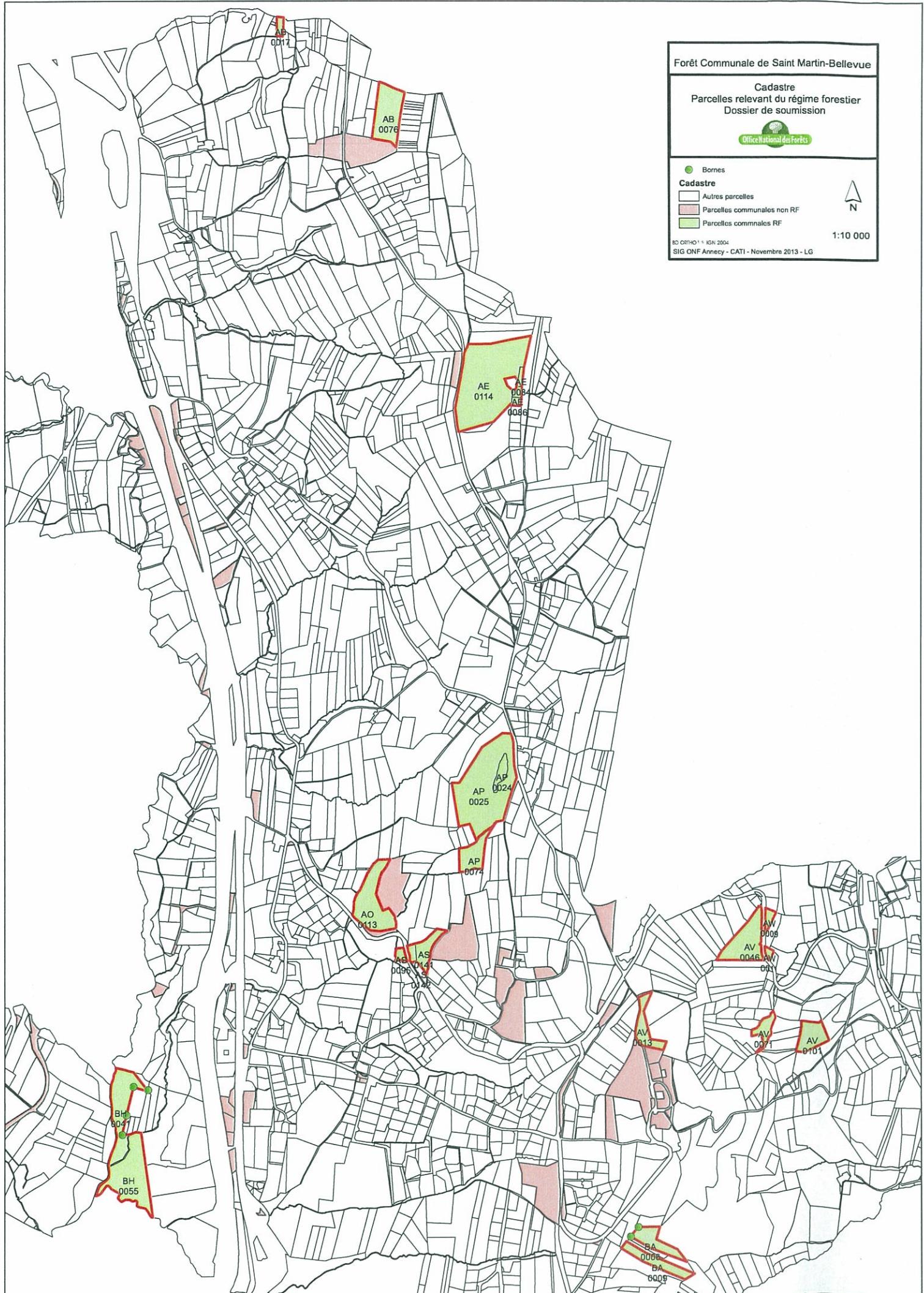
- Piste
- Route accessible aux grumiers
- Route accessible aux VL
- Sentier
- Parcellaire forestier

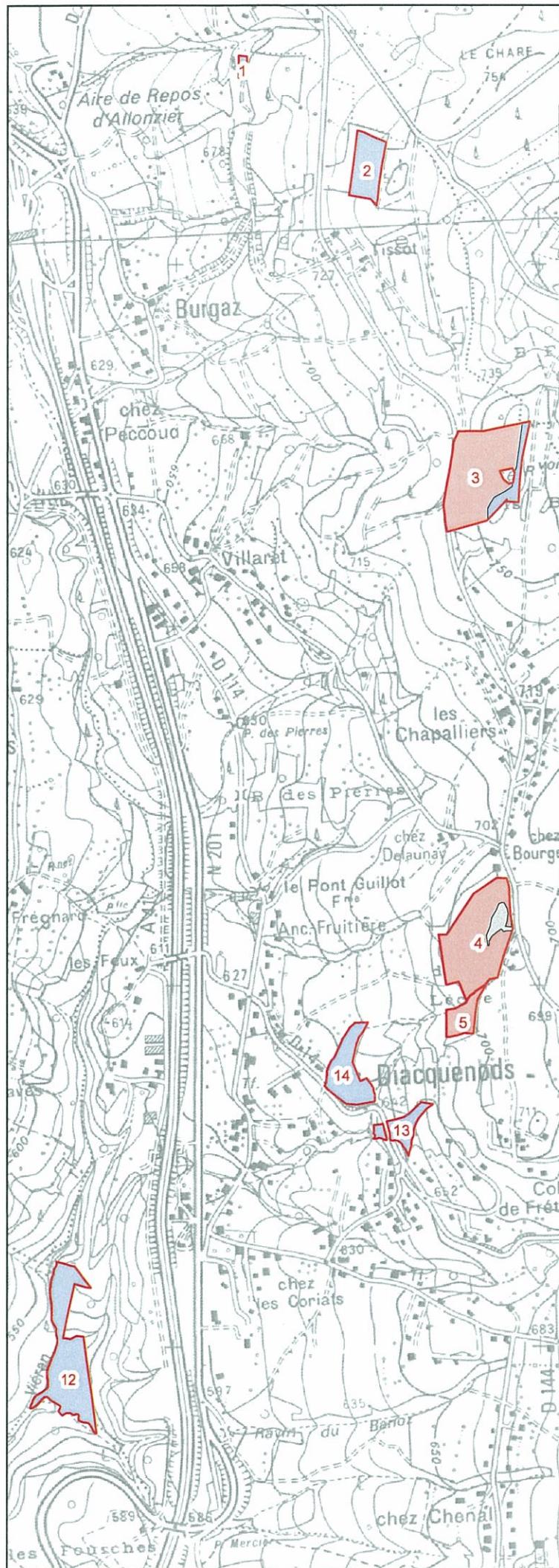
SIG ONF Annecy - Octobre 2013 - LG
© IGN - EDR25



0 250 500 M







Forêt communale de Saint-Martin-Bellevue

Révision d'aménagement forestier Carte des Stations



- 4.32 : Chênaies-hêtraies-charmaies mésoacidiphiles, variante submontagnarde
- 4.43 : Chênaies-hêtraies-charmaies neutroclines
- 4.5 : Chênaies pédonculées-frênaies hygroneutroclines
- Vide non boisable
- Parcellaire forestier

SIG ONF Annecy - SB - Octobre 2013
© IGN - EDR25

0 250 500 M



St Martin-Bellevue

12

14

Biacquenods

13

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

Forêt communale de Saint Martin-Bellevue

Révision d'aménagement forestier

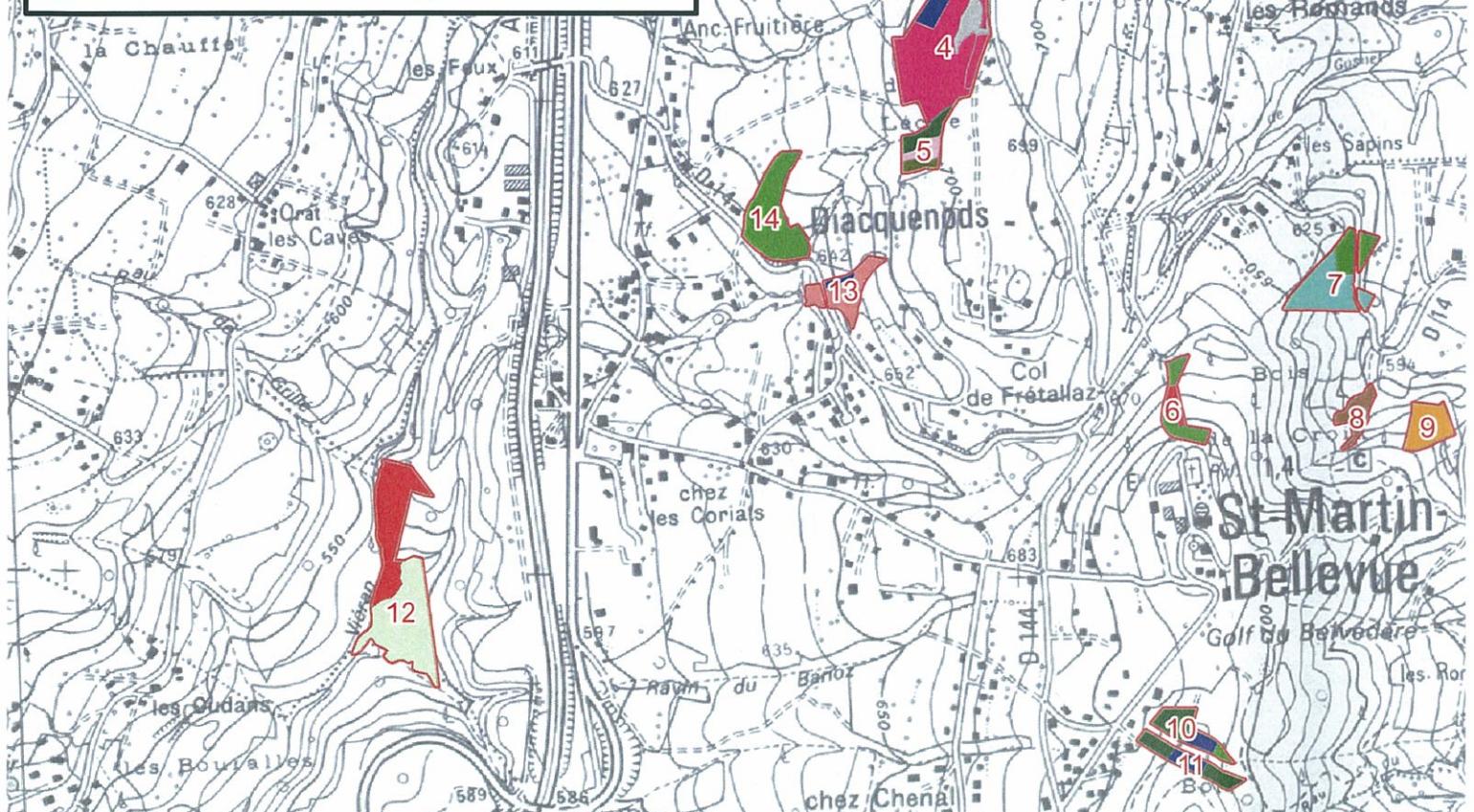
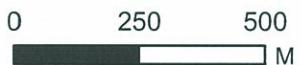
Carte des Essences présentes



ESSENCES

- hêtre
 - merisier
 - érable sycomore-frêne c
 - peuplier
 - frêne-érable sycomore
 - frêne-épicéa-chêne
 - hêtre-chêne-épicéa
 - épicéa-feuillus divers
 - épicéa
 - douglas
 - épicéa-pin sylvestre
 - sapin-épicéa
 - mélèze
 - zone non boisée
 - Parcellaire forestier

SIG ONF Annecy - Mai 2014 - SB
© IGN – EDR25



Forêt communale de Saint Martin-Bellevue

Carte de situation Projet de piste



Parcellaire Argonay

Parcellaire St Martin

Projet de piste

Passage du ruisseau

Bornes

Cadastre

parcelle privée

parcelle communale non RF

Parcelle communale RF

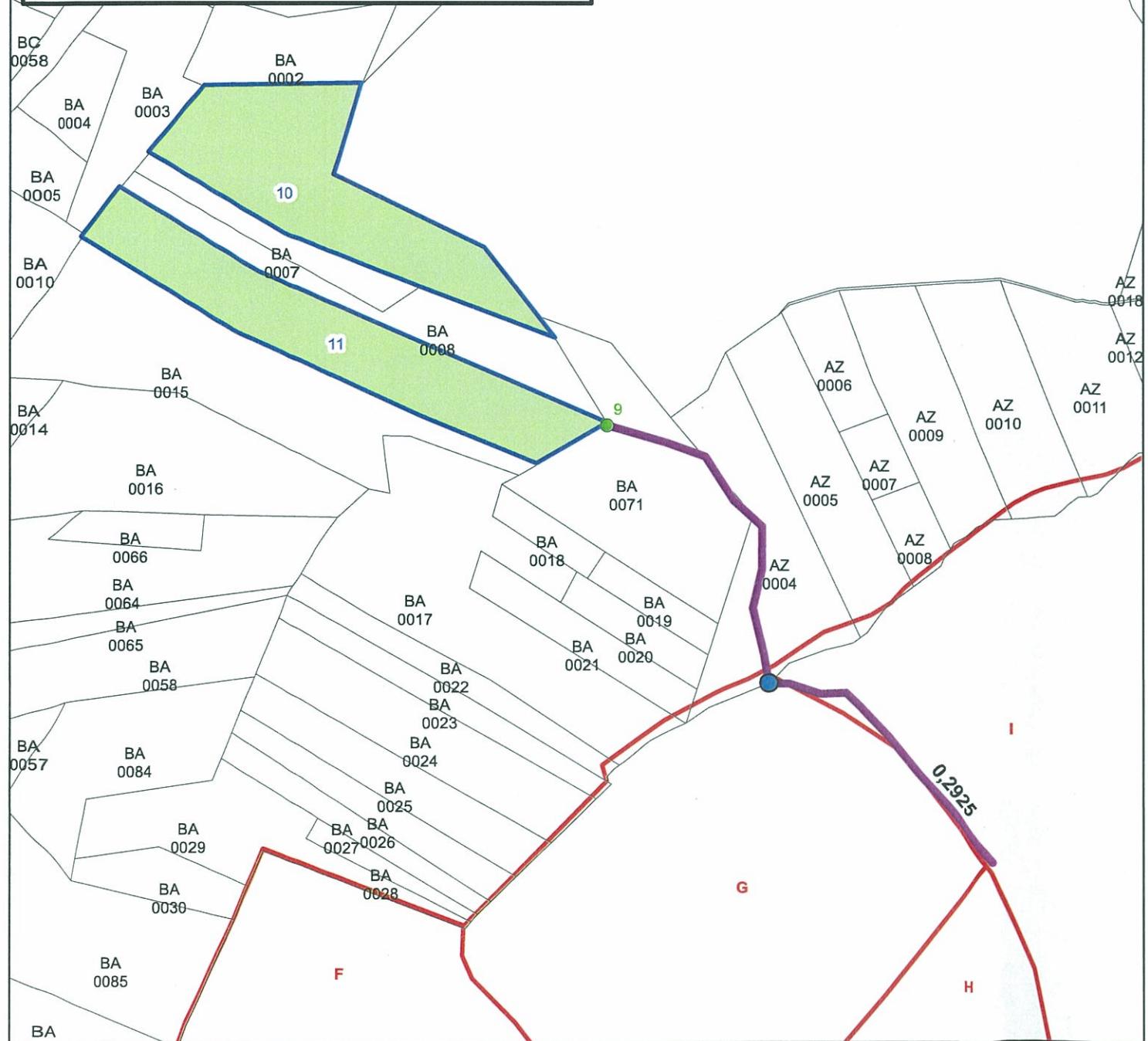
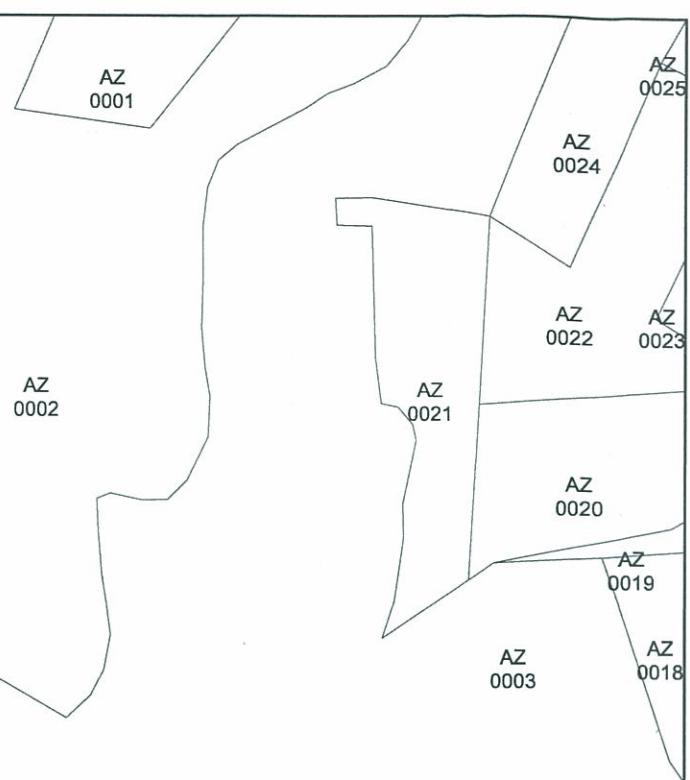
SIG ONF Annecy - Mai 2014 - LG

© IGN - Scan25 2013



Echelle : 1/25000

0 25 50 Mètres



Forêt communale de Saint Martin-Bellevue

Révision d'aménagement forestier Carte d'aménagement



Surface en sylviculture

- Passage en coupe
- Passage en partie en coupe
- Pas de passage en coupe
- Hors sylviculture

Groupe d'aménagement

- Parquet en amélioration

SIG ONF Annecy - Janvier 2014 - SB
© IGN - EDR25

0 250 500 M

